



Procès-Verbal

Commission Régionale des Coupes

Réunion du Lundi 11 Décembre 2023

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme Abtisssem HARIZA. M. Jean-Pierre HERMEL.

COUPES DE FRANCE 2023-2024

MASCULINE

Informations :

- 32^{èmes} de finale le week-end des 6/7 janvier 2024.

Félicitations aux clubs qui se sont qualifiés pour ce tour :

N3 : Chambéry Savoie Foot – AS St Priest – US Feurs – Lyon La Duchère.

N2 : Le Puy Foot 43 Auvergne.

Entrée des clubs de L1 : Clermont Foot 63 – Olympique Lyonnais.

Rappel important règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

DOTATION COUPE DE FRANCE MASCULINE 2023-2024

| TOURS | Nbre clubs qualifiés | Dotation/club | Cumul /club amateur- L2 |
|-----------------------|----------------------|---------------|-------------------------|
| 7 ^{ème} tour | 184 | 6 000 € | 6 000 € |
| 8 ^{ème} | 92 | 12 000 € | 18 000 € |
| 32 ^{èmes} F | 64 | 25 000 € | 43 000 € |
| 16 ^{èmes} F | 32 | 40 000 € | 83 000 € |
| 8 ^{èmes} F | 16 | 50 000 € | 133 000 € |
| ¼ F | 8 | 85 000 € | 218 000 € |
| ½ F | 4 | 170 000 € | 388 000 € |
| Finaliste | 1 | 450 000 € | 838 000 € |
| Vainqueur | 1 | 850 000 € | 1 238 000 € |

Informations :

- 16^{èmes} de finale le week-end des 13/14 janvier 2024.

Félicitations aux clubs qui se sont qualifiés pour ce tour :

R1 F : AS Genas Azieuf

D3 : Le Puy Foot 43 Auvergne – Clermont Foot 63

Entrée des clubs de D1 Arkéma : ASSE – Olympique Lyonnais

Les 6 clubs de Ligue qui étaient qualifiés au 1^{er} tour fédéral de la Coupe de France sont exemptés des prochains tours de la coupe LAuRAFoot féminine en Janvier et ils ne rentreront dans cette compétition que lors des 8^{èmes} de finale en Mars.

COUPES LAuRAFoot

La Commission Régionale des Coupes lance un appel à candidatures pour l'organisation des FINALES des coupes régionales FEMININE et MASCULINE « LAuRAFoot » LE SAMEDI 11 MAI 2024.

Le club candidat doit disposer d'un terrain classé en T3 ou T4 (minimum) avec éclairage homologué, 4 vestiaires, d'une tribune ainsi que d'une salle de réception.

Le club choisi se voit attribuer les différentes recettes.

Les candidatures doivent être adressées au service compétitions avant le 31 décembre 2023.

La décision sera validée par le Bureau Plénier courant janvier 2024.

Candidatures reçues : US Annecy le Vieux, SA Thiers, AS Genay.

MASCULINE

32^{èmes} de finale : le dimanche 28 janvier 2024. Tirage au sort début janvier 2024.

Rappel important règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

FEMININE

Suite à une erreur administrative et après échange avec le Département Sportif, nous devons intégrer à la Coupe LAuRAFoot Féminine 2 équipes qui se sont inscrites avant la clôture des engagements de ladite compétition. De ce fait, il nous faut organiser un tour de cadrage de 2 matchs le 14 janvier 2024, les équipes victorieuses intégreront le 3^{ème} tour. Les deux rencontres sont les suivantes :

ES Nord Drôme / Atom'sp Pierrelatte

FC Chambotte / US Annemasse Ambilly Gaillard FC

Le 3^{ème} tour aura lieu le dimanche 28 janvier 2024. Tirage au sort début janvier 2024.

Les 6 équipes ci-dessous nommées sont exemptées du tour de la Coupe LAuRAFoot Féminine du 28 janvier 2024 :

GF Myf Bessay – AS St Martin en Haut – F Bourg en Bresse P. 01 – Eveil Genas Azieuf – FC Annecy – AS St Priest et sont directement qualifiées en 8^{èmes} de Finale le 10 mars 2024.

Rappel important règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

COUPE NATIONALE FUTSAL

32^{èmes} de Finale le 20 janvier 2024.

COURRIERS RECUS

- MM. LEFEBVRE et ROMEU : PV organisation 8^{ème} T/CF. Noté.
- Région AURA : TAS des 16^{èmes} de finale masculine et des 8^{èmes} de finale féminine des Coupes LAuRAFoot le 29 janvier 2024 au siège de la Région.
- M. GIRAUD : Rapport 8^{ème} T/CF à Hauts Lyonnais.
- M. DUTCHOWSKI : Rapport rencontre CGCA au FC Nivolet. Noté.

Le secrétaire général,

Pierre LONGERE

La secrétaire de séance,

Abtisse HARIZA